

13\*) Etat des honoraires réclamés par Maître H.O. HASSEN pour l'adjudication du terrain PIRAME

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Le terrain PIRAME sis à Saint-Denis rue de la République a été adjugé à la Commune de Saint-Denis pour la somme de 5.000.000 de Fra CFA.

Me HASSEN réclame des honoraires d'un montant de 202.350 Fr pour cette adjudication.

L'état qu'il a présenté a été taxé par le Tribunal.

Mesdames et Messieurs, je vous demande de bien vouloir approuver la dépense qui sera imputée sur les disponibilités de l'article 210 du budget communal 1965.

Je mets la question aux voix.

Le Conseil Municipal  
Sur le rapport du Maire,  
Après en avoir délibéré,

approuve l'état de frais d'un montant de 202.350 francs CFA présenté par Me HASSEN et décide que la dépense sera imputée sur les disponibilités de l'article 210 "Acquisition de terrains" du budget communal 1965.